

Département du Gard  
 Arrondissement de Nîmes  
 Ville de Bagnols-sur-Cèze

**Délibération du Conseil municipal n° 2025-12-145**  
**Séance du 19 décembre 2025**

**Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle pour l'association Pétanque Atomique Bagnolaise (PAB)**

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné procuration	absents
20	7	6

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 décembre à 14 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves **CHAPELET**, Maire.

VOTE Unanimité	Contre : 0
	Abstention : 0

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 12 décembre 2025

**Conseillers municipaux présents :** Jean-Yves **CHAPELET**, Maxime **COUSTON**, Christine **MUCCIO**, Christian **BAUME**, Jennifer **OBID**, Jean Christian **REY**, Philippe **BERTHOMIEU**, Laurence **SALINAS-MARTINEZ**, Carine **BOISSEL**, Ali **OUATIZERGA**, Catherine **HERBET**, Michel **SELLENS**, Claude **ROUX**, Françoise **SERVOL**, Guillaume **GARNIER**, Nina **MELLOUKI**, Julien **ARGOUD**, Bernard **NASS**, Guillaume **SANCHEZ**, Jérôme **JACKEL**

**Conseillers municipaux absents ayant donné procuration :** Monique **GRAZIANO-BAYLE** procuration à C. BAUME, Justine **ROUQUAIROL** procuration à C. MUCCIO, Christian **SUAU** procuration à J C REY, Nicole **SAGE** procuration à P. BERTHOMIEU, Marilyne **FOURNIER** procuration à C. ROUX, Jean-Louis **MORELLI** procuration à B. NASS, Olivier **WIRY** procuration à G. SANCHEZ

**Conseillers municipaux absents :** Michèle **FOND-THURIAL**, Mourad **ABADLI**, Karine **GARDY**, Pascale **BORDES**, Léopoldina **MARQUES-ROUX**, Thierry **VINCENT**

**Secrétaire de séance :** Carine **BOISSEL**

**Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle pour l'association Pétanque Atomique Bagnolaise (PAB)**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1611-4 et L.2311-7 ;

Vu la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat d'association ;

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment ses articles 9-1 et 10 ;

Vu la demande d'octroi d'une subvention à caractère exceptionnel ;

Considérant que durant la fête votive, l'association la « Pétanque Atomique Bagnolaise » (dite « PAB ») a organisé trois concours en tripllette mélée et un autre concours en doublette mélée. ;

Considérant que trente équipes ont participé à ces quatre tournois ;

Considérant que, cette année, la participation a été plus faible que les années précédentes car de nombreux concours sont programmés à cette période ;

Considérant que l'implication des bénévoles pour cette édition a permis, à nouveau, d'organiser l'accueil des joueurs et les rencontres dans de très bonnes conditions et dans une ambiance conviviale ;

Considérant que, dans ce contexte, de dépenses importantes et indispensables à son activité, l'association a sollicité la Commune en vue de l'octroi d'une subvention exceptionnelle ;

Considérant la volonté de la Commune d'apporter son soutien à la vie associative ;

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des affaires citoyennes, de la culture, des festivités et de la cohésion éducative, sociale et sportive ainsi qu'à la Commission des affaires financières, de la commande publique, de la modernisation, des ressources humaines et de la tranquillité publique du 03 décembre 2025 ;

**Le Conseil municipal décide à l'unanimité :**

- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 625 € à l'association sportive « Pétanque Atomique Bagnolaise » (« PAB ») ;
- de prélever cette somme sur le compte n°0405-326-65748 du budget en cours.

Le Maire

Jean-Yves CHAPELET